

DEPARTEMENT DE SEINE – ET – MARNE

Arrondissement de MELUN Canton de PERTHES EN GATINAIS

Commune d'ARBONNE - LA - FORET
UN VILLAGE DE PIERRES AU CŒUR DE LA FORET

PROCEDURE D'INSCRIPTION SCOLAIRE

ECOLE MATERNELLE : sont admissibles,

- les enfants nés en 2012 qui auront 3 ans au 31 décembre 2015

ECOLE ELEMENTAIRE : sont à inscrire,

- les nouveaux résidents uniquement

L'Inscription Scolaire est à effectuer en Mairie avant le 15 juin 2015

PIECE A FOURNIR POUR LA MAIRIE

- Livret de famille
- Justificatif de domicile
- Carnet de santé de l'enfant

Un certificat scolaire sera remis pour validation définitive de l'enfant auprès de l'école concernée.

PIECES A FOURNIR POUR L'ECOLE

- Certificat scolaire établi par la Mairie d'Arbonne la Forêt
- Certificat médical pour la 1^{ère} année en maternelle
- Certificat de radiation d'un enfant déjà scolarisé hors commune
- Attestation de scolarité établie par la Mairie pour les enfants résidents à Saint Martin en Bière

APRES LA PRE-INSCRIPTION PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC LA DIRECTION DE L'ECOLE

Ecole Maternelle : Directrice Mme HENICHER Caroline ☎ 01.64.14.00.79
Ecole Primaire : Directeur M. VIZY Frédéric ☎ 01.60.66.49.50